

SEANCE DU 25 AOUT 2014

Le vingt cinq août deux mille quatorze, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves DAGES, Maire.

Présents : Mr DEYRIS Jean-Marie, Mr BELLON Vincent, Mr DARTIGUELONGUE Thierry, Mr DEGERT Sébastien, Mme SKOROS Claudette, Mr ARTY Tony, Mme PLAZY Myriam, Mme LABORDE Séverine, Mme LABORDE Catherine, Mme LACAPE Céline, Mr DUFOURCQ Jérôme,

Excusés : Mr PEROTIN Christophe, Mr IMATTE Xavier, Mme BESNARD Virginia.

Présentation de l'analyse financière de notre Commune par Mr KHAN, Percepteur.

CHOIX ARCHITECTE TRAVAUX CANTINE

Un point est fait par Mme PLAZY Myriam membre de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 1^o août. Les 3 architectes précédemment choisis ont présenté leur projet.

Mr BATS n'a pas été assez précis dans son projet et a jugé le délai trop court pour le dépôt de l'APD.

Le cabinet SLK BLANQUET a été très compétent dans la présentation de son projet, attentif au respect du budget et aux attentes de chacune des parties (élus et usagers), pas de soucis pour présenter l'APD dans les délais.

Le cabinet ARCAD a proposé un projet qui a aussi retenu l'attention de la Commission, cabinet compétent avec une excellente expérience dans ce type de chantier.

La commission d'appel d'offres a donc arrêté son choix sur le cabinet SLK BLANKET au taux de 7.80 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Mr le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec ce cabinet.

Mr le Maire propose aussi au Conseil Municipal de missionner un géomètre expert (plans topographiques, relevés de façades et d'intérieur du bâtiment existant) ainsi qu'une entreprise pour étude de sol.

SCP BEAUMONT de MONT-DE-MARSAN et l'entreprise INGESOL ont été choisis pour la réalisation de ces travaux.

Une première réunion de chantier est prévue le MARDI 26 AOUT à 9h30.

SINISTRE ECOLE

Point sur la réunion du 8 août

Sinistre salle de classe : protocole d'accord transactionnel à la signature, le sol devrait être réalisé aux prochaines vacances.

Sinistre entrée salle de motricité : présents Mr FEUGAS, Mme LESPARRE, Mr MONDINE représentant l'entreprise DEGERT et Mr GIMAT expert nommé par GROUPAMA pour représenter la Commune.

Trop de personnes manquantes donc une dernière réunion est prévue en septembre afin de définir la répartition des responsabilités.

PERSONNEL COMMUNAL

Le contrat de travail de Mme PEDRO Sabrina n'a pas été renouvelé d'un commun accord.

Mr le Maire propose de la remplacer par Alison PAPEGAEY, titulaire du BAFa et qui a déjà fait des stages pratiques au sein de l'accueil périscolaire.

Accord est donné par le Conseil Municipal pour la signature de ce CDD à raison de 20h par semaine.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Considérant le certificat d'urbanisme positif en date du 28 février 2011 accordé à Mr TAUZIN Bernard, considérant le permis de construire postérieur accordé à Mmes ARNAUD Clarisse et PACE Nadia pour l'aménagement d'un logement, considérant qu'il n'y a aujourd'hui aucun bâtiment d'élevage situé à moins de 150 mètres de la future maison, considérant que le seul élément réducteur étant une possibilité de parcours de volailles à moins de 150 m du dit permis déposé postérieurement à l'obtention des certificat d'urbanisme et permis de construire autorisés par l'administration dûment affichés et sans contestation, vu la convention signée le 8 octobre 2008 entre l'Etat et la Commune de Poyartin autorisant le Conseil Municipal à prendre la compétence en matière d'actes et d'autorisations relatifs à l'occupation du sol à compter du 1^o juillet 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à signer le permis de construire déposé le 3 juillet 2014 par Mmes ARNAUD Clarisse et PACE Nadia pour l'extension d'une habitation PC n^o 04023614C0003.

Prochain Conseil Municipal le LUNDI 15 SEPTEMBRE à 20H30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.